



Compte-rendu du Conseil d'Administration du lundi 3 juin 2024

Présents : Yves Bouchet, Stéphane Guéno, Patrick Desgué, Didier Lavadoux, Kévin Gilbert-Briand et Jean-François Delanoë

Excusés : Séverine Loton, Virginie Morel et Pierre Baudry

-Réunion avec les pompiers : Le 30 avril, il y a eu une rencontre avec les Pompiers dans leurs nouveaux locaux à la Caserne. 18 guides ont répondu présents. Cela a permis de découvrir le lieu et leurs matériels. Cet échange a été très intéressant et fructueux, en espérant que cela resserre les liens entre nos 2 professions. La VHF étant devenu obligatoire pour 2025, Yves Bouchet et le Capitaine Bounissou ont pu se mettre d'accord sur le choix de celle-ci, selon les différents modèles.

Concernant les vigies d'été, il n'y aura que celle du Mont St Michel. Pas de vigie de pompiers au Bec d'Andaine cet été !

-VHF : Suite à la réunion avec les pompiers, il a été décidé de faire un achat groupé de VHF pour essayer d'avoir un tarif attractif. Yves Bouchet a fait des recherches et a reçu 2 devis. Un de Décathlon avec la VHFSX400-Plastimo (étanche, flottante, 5 W, triple veille, garantie 2 ans, tarif de 150 €- 10% de réduction soit 135 €). L'autre sur internet pour une Navicom RT420 (étanche, flottante, 6 W, tarif de 115 € + frais de port). Il faudra acheter aussi les housses de protection. Suite à un vote, il a été décidé à l'unanimité d'accepter le devis de Décathlon, certainement plus simple pour le service après-vente.

-Retour sur les incidents en Baie : Ce début de saison est bien compliqué, 3 guides se sont fait piéger ! Un s'est fait encerclé par la marée sur le banc de sable du Mont St-Michel (de l'autre côté du couesnon-est). Heureusement que nous étions en petite marée.... Et 2 jeunes guides se sont fait avoir en grandes marées avec une partie de leur groupe pris dans le courant de la marée montante. Heureusement que des collègues sont intervenus pour sauver leurs clients !!

Ce sujet entraîne un vif débat. Cependant, Patrick Desgué trouve exagéré tout ce qui a été dit sur ces guides. Quant à Jean-François Delanoë, il n'a jamais vu ce genre de situation en 23 ans de guide, et c'est surtout le comportement de ces 2 guides qui l'énerve, puisque pour eux, ils n'ont pas fait d'erreur et n'ont pas été reconnaissants envers les guides-sauveteurs. Ils ont quand mis en danger plusieurs personnes (adultes et enfants) !!!.

Il en ressort qu'il faut absolument renforcer la formation initiale des guides et surtout le rôle du guide-tuteur. Il est aussi décidé d'envoyer un courrier au Sous-Préfet pour qu'il réagisse et de lui rappeler la dangerosité aux abords du Mont St-Michel.

-Contrôle de Gendarmerie : Le jour du passage de la flamme olympique (31 mai), il y a eu des contrôles de Gendarmerie sur le secteur de Saint-Léonard et du Grouin du Sud. Apparemment, ils avaient l'ancienne liste de matériel obligatoire.... Un guide a quand même eu de gros manquements et sera entendu à la Sous-Préfecture. Du coup, on se demande pourquoi les gendarmes l'ont laissé partir en baie avec son groupe !

-Réunion « Devenir du Syndicat » : nous nous sommes réunis le vendredi 3 mai afin de trouver différentes solutions sur l'avenir du Syndicat, notre assurance actuelle étant de + en + chère. Yves Bouchet et Stéphane Guéno se sont tournés vers le Syndicat des Guides de Montagnes. Après avoir eu différents interlocuteurs, ils ont trouvé une assurance spécialisée dans les activités outdoor. Mais, actuellement, ils sont en attente de retour et de devis. En attendant, nous avons réfléchi sur différentes possibilités de financement pour payer l'assurance de Groupama :

- Faire 2 packs d'adhésion : 1 avec un tarif de base à 30 € et 1 autre « Premium » à 60 € donnant droit à certains petits avantages (par ex : gratuité du nom du guide et d'un lien commercial sur le site internet et la brochure du Syndicat, réduction au niveau de notre trousse de secours, réduction sur des achats groupés de matériel, prêt d'un sac à dos de guide soutien, aide juridique à hauteur de 50 € si litige....)

- Faire des encarts publicitaires payants sur notre site internet et notre brochure. (Décathlon, Intersport, Mère Poulard...).

- Demander une subvention à l'agglo.

- Faire un don au Syndicat, c'est déductible des impôts.

- Organiser une activité au profit du Syndicat (animation ou traversée de la Baie). Il faut que cela reste exceptionnel (1 fois dans l'année, pour ramener des sous). Cela pourrait être lors des journées du Patrimoine. Comment mettre cela en place au niveau assurances ? Cela peut être organisé par le guide-volontaire « en partenariat avec le Syndicat » et commercialisé avec le site de l'OT par exemple.

Sujet à retravailler selon les retours d'une éventuelle nouvelle assurance !

Questions et remarques diverses :

- Patrick Desgué aborde le sujet sur la demande de l'OT concernant la fréquentation des différents points de départ des sorties. Apparemment, il y a eu très peu de retour des guides. Il aimerait que ceux-ci soient relancés pour donner leurs chiffres, l'enjeu est peut-être d'avoir un local à St-Léonard.

- Yves Bouchet demande à Patrick Desgué, si possible, d'envoyer les comptes-rendus des réunions auxquelles il assiste (réunion CODIR...)